

Santé au travail : passez à l'action !



+ COVID-19
Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution constante des techniques, pression de la concurrence et des clients, problèmes de recrutement et diversité des compétences requises : les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises des secteurs de la métallerie et du travail des métaux sont bien réelles.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier que la santé et la sécurité sont une priorité des entreprises de la métallurgie. Pour chaque accident du travail, pour chaque maladie professionnelle, le fonctionnement et la performance de votre entreprise peuvent être touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore nombreux dans les secteurs de la métallerie et du travail des métaux.

DANS VOTRE PROFESSION :

560 000
JOURNÉES PERDUES PAR AN

58 %
DES ACCIDENTS LIÉS
AUX **MANUTENTIONS
MANUELLES**

EN MOYENNE :

20
JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

202
JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE

STOP

LES PRINCIPAUX RISQUES



DOULEURS AU DOS



BLESSURES LIÉES
AUX OUTILLAGES À MAIN

PASSEZ À L'ACTION

↓ **Mettez à disposition des aides à la manutention : ponts roulants, potences, portiques, convoyeurs à rouleaux, tables élévatrices, chariot élévateur, transpalettes, diables, etc.**

- Mécanisez les manutentions de charges lourdes ou encombrantes chaque fois que possible.
- Réduisez les distances de transports des charges.
- Concevez des sols (surface, pente) facilitant la circulation des aides à la manutention mobiles.
- Formez les salariés concernés à la prévention des risques liés aux manutentions de charges.

↓ **Respectez les conditions d'utilisation de l'outil recommandées par le fabricant**

- Utilisez des outillages pneumatiques équipés de raccords rapides de sécurité et de poignées antivibratiles.
- Réduisez le temps d'utilisation d'outils vibrants en continu par l'alternance des tâches.
- Changez les accessoires dès que nécessaire.
- Formez les salariés à l'utilisation en sécurité des outils.
- Fournissez des équipements de protection individuelle, formez les salariés et veillez à leur port effectif.



CHUTES

↓ **Utilisez les équipements sécurisés pour accéder aux travaux en hauteur : plate-forme collective sécurisée, plate-forme individuelle roulante (PIR), légère (PIRL)**

- Installez des passerelles avec escalier d'accès normalisé au niveau des zones nécessitant des accès réguliers pour la production, la maintenance ou le stockage.
- Supprimez les fuites d'huile hydraulique sur les équipements de travail pour éviter les risques de chutes de plain-pied.
- En cas de pollution accidentelle, traitez l'incident le plus rapidement possible et balisez la zone d'intervention.



INTOXICATIONS, BRÛLURES

↓ **Choisissez des procédés de soudage à faible émission de fumée**

- Utilisez des torches aspirantes pour les procédés de soudage MIG/MAG et TIG.
- Rejetez les fumées de soudage captées à l'extérieur des locaux.
- Mettez en place une ventilation mécanique générale des locaux.
- Choisissez des pinces à souder équipées de câbles bipolaires à préhension déportée.
- Veillez à ce que les soudeurs portent des vêtements couvrants, à manches longues et ignifugés, un tablier et des gants de soudage, un masque ou une cagoule de soudage.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

→ préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;

→ améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ **Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.**

→ **Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.**

→ **En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.**

→ **Il existe des solutions concrètes et des bonnes pratiques à partager pour progresser.**

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications** (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.). Un accompagnement et des aides financières.



🔗 www.inrs.fr/travail-metaux

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

🔗 www.ameli.fr/travail-metaux



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6435** - 1^{re} édition - Juin 2021 - 5000 ex. - ISBN 978-2-7389-2644-9 - Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.reCreatives - Illustrations : Émilienne/lilapik.com - Imprimé par Stipa